<u>Luxemburg</u>

Liste des dénaturants nationaux

1) Usage international

Commercialisation comme alcool éthylique complètement dénaturé (alcool à brûler teinté) :

- 5 litres de méthylène et une quantité suffisante de colorant pour donner une coloration bleue ou violette nette et stable

2) liste des matières dénaturantes utilisé au Grand-Duché sous contrôle fiscal, non prévu pour l'échange intra-communataire

2.1 Utilisation pour la fabrication de produits qui ne sont pas destinés à la consommation humaine :

1 hl alcool éthylique à 94°

- 5 litres de méthanol
  ou
- 5 litres de méthylène
  ou
- 2 litres méthyléthylcétone
  ou
- 2 gr BITREX (denatonium benzoate)
  ou
- 500 gr de diéthylphtalate
  ou
- 5 gr de musc cétonique dissous au bain-marie, en présence des agents des accises dans :
- 50 gr de jasmin synthétique, ou
- 250 cm3 d'essence (huile essentielle) de bergamotte, ou
- 125 cm3 d'essence (huile essentielle) de bergamotte déterpénée, ou
- 250 cm3 d'essence (huile essentielle) de lavande, ou
- 180 cm3 d'une composition pour parfums

2.2 Production de vinaigre :

1 hl d'alcool éthylique

- 600 litres de vinaigre
  ou
- 600 litres d'un mélange composé d'au moins 200 litres de vinaigre à 7° d'acidité ou plus et d'eau

2.3 Fabrication de médicaments ou de spécialités pharmaceutiques :

a) baume :

- 1 kg d'essence de romarin et
- 0,5 kg d'essence de thym ou thymol et

- 5 kg d'alcool camphré et
- 1 kg d'ammoniaque

b) teinture d'iode :
- 6,2 g d'iode et
  2,3 kg d'iodure de potassium

c) autres médicaments et spécialités pharmaceutiques :
- 3 litres de diéthyléther (éther sulfurique)

2.4 Utilisation à des fins de recherche scientifiques ou à des fins médicales dans les hôpitaux et les pharmacies :

a) recherche scientifique :
- 3 litres de diéthyléther (éther sulfurique)

ou

- 2 litres de méthyléthylcétone

b) fins médicales :
- 3 litres de diéthyléther (éther sulfurique)